

---

*J'imagine la composition photographique comme un agencement du chaos, plutôt que comme une application laborieuse des règles conventionnelles de composition.*

*Ansel Adams*

---

### **« LE SITE »**

*Une nouvelle Galerie des Adhérents : celle de Pierre Deilhes. Pour ceux qui n'ont pas eu le plaisir de voir son exposition au marché, la voici sur le site de PCC.*

*Les webmaster attendent avec impatience d'autres propositions pour renouveler et/ou enrichir notre vitrine.*

*Vous pourrez voir que la Galerie de Daniel s'étoffe mais malheureusement nous attendons toujours les fichiers de son exposition !!*

*Petite piqure de rappel au sujet du Catalogue : sans vos fichiers et informations nous ne pouvons pas mettre à jour ce catalogue !!![gerard.trevisan@laposte.net](mailto:gerard.trevisan@laposte.net)*

*Nouvelle Galerie Éphémère sur la page entrée.*

### **« LE MARATHON »**

**ATTENTION .... Samedi .... MARATHON ... nous avons besoin de bras vendredi pour nettoyer les locaux et préparer les différentes expos ... Tous les PCCéens, même ceux non inscrits, seront les bienvenues.**

**Ci-joint le texte complet du règlement du Marathon pour que vous puissiez répondre aux questions ... à ce jour nous avons 32 inscriptions, il faut faire le forcing auprès des amis, de la famille, des collègues pour que cet événement soit une réussite. On compte sur vous !!!!**

## **RÈGLEMENT DU MARATHON PHOTOGRAPHIQUE NUMÉRIQUE DE MONTAUBAN 2015**

### **ARTICLE 1 : Organisateur**

L'association PHOTOGRAPHIE CREATION COMMUNICATION, sise au POLE des TECHNIQUES de l'IMAGE Passage René Daynes 82000 Montauban, est une association loi 1901 à but non lucratif.

Elle organise le 3 Octobre 2015, un "Marathon Photographique Numérique", en collaboration avec la Ville de Montauban.

### **ARTICLE 2 : Principe du Marathon**

Le Marathon Photographique de Montauban se veut convivial et ouvert à tous. Les photographies seront réalisées sur support numérique. Les participants au Marathon devront être munis d'un appareil numérique ainsi que de deux cartes mémoires.

Chaque participant dispose de 1h30 pour réaliser 2 photographies maximum par thème. Les trois thèmes proposés devront être traités en respectant l'ordre du tirage. Les thèmes sont dévoilés 1 par 1, toutes les 1h30.

Soit : 9h30 – 11h00 et 14h00.

### **ARTICLE 3 : Déroulement du Marathon Photographique Numérique**

Le samedi 3 Octobre 2015 à 9 heures, les participants se présenteront avec leur matériel (appareil photographique et leurs deux cartes mémoire), une pièce d'identité et leur coupon d'inscription (ou leur mail de confirmation) au lieu de rassemblement prévu qui sera indiqué sur ce document. Si le quota de participants n'est pas atteint, il est possible de s'inscrire au dernier moment. Après vérification de leur identité, ils recevront de la part des organisateurs leur numéro d'identification, ainsi que le premier thème à traiter.

Le deuxième rassemblement aura lieu au même endroit à 11h, les participants remettront leur première carte mémoire aux organisateurs et repartiront avec le 2ème thème ; ils seront de retour à 12 h30.

12h30 - 14h Pause repas-pique-nique. Petite restauration sur place possible.

14h remise du troisième thème, retour 15h30.

Ainsi, toutes les 1 heure 30, les photographes doivent impérativement se rendre au lieu de rassemblement afin de recevoir le thème suivant et continuer l'aventure. Le lieu de rassemblement du Marathon Photographique Numérique de Montauban sera accessible uniquement aux personnes munies de leur coupon d'inscription.

Il n'est pas possible de participer au Marathon en cours de route : tous les participants doivent se présenter au départ, le samedi 3 octobre 2015 à 9 heures au Pôle des techniques de l'image de la Ville de Montauban.

Pendant la manifestation les organisateurs se chargeront de réaliser un tirage des photographies de chaque concurrent, elles seront exposées au cloître des Carmes (également Gd rue Sapiac) au cours de la journée, thème par thème, et par participant.

### **ARTICLE 4 : Objet du concours**

Les meilleures photos réalisées pendant le Marathon seront récompensées, deux photographies par thème, une dans la catégorie « prix du jury » et l'autre dans la catégorie « prix du public ». Les photographies réalisées par tous les participants seront exposées comme prévu à l'article 3. Elles seront, les jours suivants, mises sur le site internet de l'association à la rubrique « Le Marathon Photos » : : [www.photocrea.org](http://www.photocrea.org)

Les gagnants se verront remettre des lots offerts par nos partenaires. L'association ne versera aucune somme d'argent aux gagnants.

#### **ARTICLE 5 : Participation**

Le Marathon Photographique numérique 2015 de Montauban est ouvert à toute personne majeure et aux mineurs sous la responsabilité d'un adulte.

Les inscriptions sont nominatives.

Le participant s'engage à réaliser lui-même la totalité des photographies prises durant la manifestation. Dans tous les cas, il sera considéré par l'organisateur comme l'auteur des images figurant sur sa carte mémoire.

La participation au Marathon implique l'adhésion totale des photographes aux termes et conditions du règlement.

#### **ARTICLE 6 : Inscriptions**

La participation est de 5 € par photographe. Elle est gratuite pour les moins de 18 ans. Ce montant devra être acquitté au moment de l'inscription.

Toute inscription enregistrée et payée est définitive.

L'inscription est nominative. Une seule inscription est possible par participant.

Les personnes désirant s'inscrire au Marathon Photographique Numérique de Montauban ont le choix entre plusieurs modalités :

- s'inscrire à partir du site internet de l'organisation : [www.photocrea.org](http://www.photocrea.org) rubrique Le Marathon Photos. Menu Inscriptions.

- retirer un bordereau d'inscription pendant les permanences au Pôle des Techniques de l'Image Passage René Daynes à Montauban (les mercredi et samedi de 14h à 17h), dans les magasins photos de la ville, les points jeunes, office du tourisme, etc....

- demander par courrier un bulletin d'inscription à l'adresse ci-dessus mentionnée. Retourner le bulletin d'inscription de la manifestation rempli intégralement, signé, et accompagné d'un chèque de 5 € (si plus de 18 ans) au siège social de l'association PHOTOGRAPHIE CREATION COMMUNICATION Passage René Daynes 82000 MONTAUBAN.

- le jour du marathon dans la mesure des places disponibles la participation étant limitée à 100 concurrents.

Les participants seront informés par retour de leur inscription.

#### **ARTICLE 7 : Inscriptions des mineurs**

Pour des raisons de sécurité, les personnes mineures souhaitant participer au marathon devront être accompagnées d'une personne désignée par le tuteur légal lors de l'inscription.

C'est le tuteur légal qui remplira et signera le formulaire d'inscription ainsi que l'autorisation de participer des mineurs. Cela permettra au concurrent de moins de 18 ans de pouvoir participer.

#### **ARTICLE 8 : Remboursement**

En aucun cas l'organisateur ne remboursera les frais d'inscription aux participants qui ne pourraient se rendre au lieu de départ le 3 octobre 2015.

#### **ARTICLE 9 : Communication auprès du public**

Les dates, lieux et modalités d'inscription seront diffusés par voie publique au minimum 3 semaines avant la

manifestation.

#### **ARTICLE 10 : Responsabilités des participants et de l'association**

Les participants s'assureront de l'autorisation des personnes éventuellement photographiées. Ils reconnaissent également que pour toutes les données protégées par un droit de propriété intellectuelle, une autorisation expresse et préalable auprès du titulaire de droits est exigée par la loi, notamment avant toute reproduction, représentation ou communication au public. Le cas échéant leur responsabilité pourra être engagée en cas de plainte.

Aussi, l'organisateur décline toute implication concernant le déroulement individuel du Marathon. Il n'est pas responsable des actes indépendants de sa volonté.

L'association PCC se réserve le droit d'annuler le Marathon Photographique en cas de force majeure. Dans ce cas uniquement, l'organisateur s'engage à rembourser les frais d'inscriptions des participants.

#### **ARTICLE 11 : Délibérations du jury**

Le jury du Marathon Photographique numérique de Montauban sera composé de membres de l'association PCC ainsi que de personnes du monde de l'image (photographes, amateurs d'art, ...) Ce jury désignera les gagnants du Marathon. Aucune des photographies et bandes de lectures soumises à son jugement ne porteront les noms de leurs auteurs mais seront numérotées afin de préserver l'anonymat des photographes et l'impartialité des membres du jury.

Le résultat des délibérations du jury sera rendu public après l'affichage de toutes les images.

#### **ARTICLE 12 Propriété intellectuelle des photographes**

Tout participant jouit du plein droit d'exploitation des photographies qu'il a réalisées dans le cadre du Marathon Photographique de Montauban, conformément au code de la propriété intellectuelle. Cependant il autorise l'association Photographie Création Communication ainsi que la Ville de Montauban à utiliser ses images et ce, uniquement à des fins de promotion du marathon ou de manifestation culturelle de la Ville sur quelque support que ce soit (publications, exposition, site Internet, DVD...).

Les œuvres seront toujours utilisées avec mention du nom de l'auteur mais elles sont déclarées sans valeur commerciale : en aucun cas il ne sera versé aux participants de droits d'auteur.

#### **ARTICLE 13 : Dépôt légal**

Le règlement du Marathon Photographique Numérique 2015 de Montauban est déposé à la Mairie de Montauban. Il est également disponible dans son intégralité à partir du mois d'août 2015 sur le site Internet de la manifestation, accessible depuis l'adresse [www.photocrea.org/entree.htm](http://www.photocrea.org/entree.htm).

***SUITE.....***

**« LES JEUX »**

*Les vacances sont bien finies ! Il faudrait penser à reprendre ses bonnes habitudes et à " jouer " .*

*Participer à :*

- \* *" la photo de mois " jeu ouvert à tous même les non adhérents il suffit de poster trois photos maxi ayant un lien avec le thème proposé . Pour octobre le thème est :*

*- La cloche a sonné .*

*Postez vous même votre photo (avec votre nom) après inscription sur le site auprès de :*

*[mako.elle@orange.fr](mailto:mako.elle@orange.fr)*

*pour obtenir un mot de passe .*

- \* *" la photo à l'affiche " jeu-concours réservé aux seuls adhérents puisque il s'agit de valoriser le travail des PCCens .*

*Il faut au moins douze participants pour ouvrir les votes !!!!*

*La photo plébiscitée ornera la page d'accueil du site de l'association.*

*Pas de thème, envoyer votre photo préférée à Mako .*

*[mako.elle@orange.fr](mailto:mako.elle@orange.fr)*

- \* *Préparez pour la prochaine réunion votre photo pour " **Écho photographique** " en vous inspirant de la dernière photo proposée par Gérard, à voir sur le site .*

- \* *Qui pour continuer le roman photo ?*

*Proposez vous !!!*

*[mako.elle@orange.fr](mailto:mako.elle@orange.fr)*

*Pour toutes vos photos postées:  
( 1000pixels maxi dans la plus grande largeur )*

*Merci pour vos participations !  
Mako.*

**« EXPO EN COURS »**

*Suite à la réunion avec Christian André - Acquier le 26.09.à PCC. Le prochain rendez-vous à PCC. avec Christian André-Acquier est prévu le Samedi 10.Octobre à 14.30 avec les tirages. **André***